



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° Siret 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide Dumont - 26400 CREST



Tel Président : 06 10 40 08 09

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92814 Puteaux Cedex
Garantie financière Groupama 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR Randonnées Douces dans la vallée de l'Ubaye

Du mardi 1^{er} octobre au dimanche 6 octobre 2024 (6 jours/5 nuits)

COUT DU SEJOUR : 520 euros par personne

Responsable du séjour : Régine DENIAU - Tel 06 88 38 90 59

Inscription et envoi du chèque d'acompte dès réception du bulletin d'inscription, après validation de votre pré-inscription auprès de Régine DENIAU

**Séjour « Evasion et Bien-être » au cœur des Alpes de Haute Provence
en randonnées douces**



Le séjour est ouvert exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.

Nombre de participants et déplacements : 9 ou 18 personnes maxi - transport par minibus non inclus dans le prix du séjour (environ 75€)

Date et durée du séjour : du mardi 1^{er} octobre au dimanche 6 octobre 2024 (6 jours/5 nuits)

Hébergement : Pension complète en hébergement CAP France : Village Vacances de Lou Riouclar à Méolans-Revel (04) disposant d'un espace « bien-être » avec piscine couverte chauffée, salle de musculation, espace sauna, spa.

Randonnées : niveau facile et accessibles à tous, 1 seul niveau

➔ **PREVOIR** : picnic du 1^{er} jour. contenant / boite pour la salade.

PROGRAMME DU SEJOUR

J1 mardi 01/10 : Départ de Crest à 8h pour Méolans-Revel - Arrivée dans l'après-midi - Installation - Selon heure d'arrivée, possibilité de profiter de l'Espace Bien-être - Pot d' Accueil et présentation du séjour.

J2 mercredi 02/10 : Journée Balade dans le vallon du Lauzanier, au col de Larche, à la frontière italienne - Déjeuner picnic - Retour vers 15h pour profiter de l'espace « Bien-être ». Possibilité de prendre l'option « massages » : californien, ayurvédique, suédois, kobido (40€ la 1/2h et 65€ l'heure). Soirée : Diaporama de présentation de la Vallée de l'Ubaye.

J3 jeudi 03/10 : Matinée balade dans le vallon du Riouclar vers les hameaux des Chanenches. Apéritif au four à pain du hameau, avec charcuteries et fromages de pays. Déjeuner au village vacances. Après-midi : les hameaux de Romeyère Les Passours. 17h30 : séance de Pilates avec vue sur la vallée. Soirée dansante.

J4 vendredi 04/10 : Journée balade aux sources de l'Ubaye : le vallon de Maurin - Le plan de Parouart - Déjeuner picnic - Retour vers 15h pour profiter de l'espace « Bien-être ». Soirée Jeux en bois traditionnels

J5 samedi 05/10 : Matinée au marché de Barcelonnette, visite de la ville Déjeuner au village vacances. Après-midi : randonnée vers Dramonasc au Lauzet 17h30 : Séance de Yoga Apéritif de fin de séjour. Soirée libre

J6 dimanche 06/10 : Départ après le petit déjeuner - Déjeuner picnic en cours de route - retour sur Crest dans l'après-midi

Le programme peut être modifié sur décision du responsable ou des guides en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants. Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif.

PRIX DU SEJOUR 520 € par personne + covoiturage environ 75 €

LE PRIX COMPREND :

- 5 nuits en pension complète, vin et café midi et soir, base chambre double - linge de toilette fourni, du dîner du premier jour au picnic du déjeuner du dernier jour .
- La mise à disposition des infrastructures (salon, piscine couverte chauffée, salle de musculation, espace sauna, hammam, spa)
- L'encadrement des randonnées par 1 accompagnateur de montagne du Village Vacances
- 1 séance de Yoga
- 1 séance de Pilates
- L'animation des soirées
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «assistance voyageur» incluse avec votre licence.

NE SONT PAS COMPRIS :

- Le repas de midi du jour du départ.
- Le transport en minibus (environ 75€)
- Les Massages en option à réserver le jour de l'arrivée (40€ la 1/2h et 65€ l'heure)
- L'assurance facultative annulation/interruption de séjour (29€)
- Les achats personnels et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Contactez Régine DENIAU 06 88 38 90 59 - par téléphone - indiquez vos NOM et PRENOM si vous avez le répondeur.

Si disponibilité, je vous ferai parvenir par mail :

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et Renvoi de ces 2 bulletins, ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte + assurance) à l'ordre de TOUR ET DETOURS et adressé à : TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.

Dans tous les cas, nous retourner le bulletin de souscription aux assurances signé (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas, en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance.

L'acompte + éventuellement souscription à l'assurance en un seul chèque

Préciser le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.

PAIEMENT :

- 1er acompte à l'inscription : 170€ + assurance optionnelle souscrite simultanément à l'inscription (29€). **Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription à l'assurance.**
- 2ème acompte : 175 € au 30 juin 2024
- Solde : 175 € au 15 août 2024

PLUS SIMPLE : Vous pouvez nous adresser **vos 3 chèques en même temps que l'inscription**, chaque chèque sera encaissé à l'échéance indiquée ci-dessus... et ça évite d'oublier !

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

- Annulation jusqu'au 29 juin inclus : retenue du 1er acompte (170 €)
- Annulation jusqu'au 14 août 2024 inclus : retenue des deux premiers acomptes (170 € + 175 €)
- Annulation après le 14 août 2024 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées.

SAUF :

- Si vous trouvez un remplaçant ou si nous avons des adhérents en liste d'attente

- Si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement par l'assurance annulation.

□□□En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

Si à la date du **1^{er} avril 2024**, nous ne pouvons atteindre le nombre minimum de personnes, nous nous verrions dans l'obligation d'annuler ce séjour.

Fait à Crest, le 8 mars 2024

Responsable du séjour : Régine DENIAU

NB : la fonction de « responsable tourisme » est assurée par Christian Lafumas en attendant la titularisation d'une autre personne à ce poste.

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.

